



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Logement social: Somme

Question écrite n° 28923

Texte de la question

Reponse. - La selection des projets locatifs sociaux a ete etablie sur la base des recommandations du conseil departemental de l'habitat et dans le respect des instructions donnees par le ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports dans la circulaire du 9 fevrier 1987 relative a la programmation des aides au logement en 1987. Cette programmation prend en compte un certain nombre d'objectifs prioritaires au rang desquels figure la localisation des logements sociaux. A ce titre, il convient d'enrayer la tendance au deplacement des familles les plus modestes vers la peripherie. Une priorite particuliere doit etre donnee a la creation de logements sociaux en milieu urbain a proximite des equipements, des services et des emplois. De plus, une repartition des credits consistant a favoriser essentiellement la production de logements se fondant sur des criteres quantitatifs ne repondrait pas aux objectifs generaux d'une programmation departementale et tendrait a accentuer les vacances dans les logements HLM C'est pourquoi le prefet de la Somme n'a pu retenir cette annee les dossiers presentes par la societe citee par l'honorable parlementaire.

Texte de la réponse

Reponse. - La selection des projets locatifs sociaux a ete etablie sur la base des recommandations du conseil departemental de l'habitat et dans le respect des instructions donnees par le ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports dans la circulaire du 9 fevrier 1987 relative a la programmation des aides au logement en 1987. Cette programmation prend en compte un certain nombre d'objectifs prioritaires au rang desquels figure la localisation des logements sociaux. A ce titre, il convient d'enrayer la tendance au deplacement des familles les plus modestes vers la peripherie. Une priorite particuliere doit etre donnee a la creation de logements sociaux en milieu urbain a proximite des equipements, des services et des emplois. De plus, une repartition des credits consistant a favoriser essentiellement la production de logements se fondant sur des criteres quantitatifs ne repondrait pas aux objectifs generaux d'une programmation departementale et tendrait a accentuer les vacances dans les logements HLM C'est pourquoi le prefet de la Somme n'a pu retenir cette annee les dossiers presentes par la societe citee par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28923

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1987, page 4343

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 272